

Dossier de presse

Saint-Nazaire, le 19 décembre

Service de l'eau : préserver la ressource et garantir l'accès pour tous

Dans un contexte de dérèglement climatique, Saint-Nazaire Agglomération amplifie ses actions pour prévenir l'épuisement de la ressource en eau et en garantir l'accès y compris aux personnes en situation de précarité : elle met en place des dispositifs autour de la sobriété basée sur la réutilisation des eaux, avec notamment la création d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers. Elle agit aussi sur la solidarité grâce à la tarification progressive solidaire.

En parallèle, et au-delà du "Plan d'eau national 2023", elle est engagée dans une démarche de préservation de la ressource en eau à travers la mise en œuvre de nombreuses actions : réutilisation des eaux usées, identification des fuites et rénovation des canalisations, campagnes de sensibilisation aux économies d'eau...



Château d'eau de la Cordonnais, © Martin Launay

CONTACT PRESSE

Youna Hubert

Attachée de presse
Ville de Saint-Nazaire et CARENE

T 07 84 23 89 11

youna.hubert@saintnazaireagglo.fr

L'accès à l'eau, un droit pour toutes et tous

Depuis 2017, la tarification de l'eau et de l'assainissement est restée inchangée. Avec 4.16€HT/m³, l'Agglomération se situe aujourd'hui en deçà de la moyenne nationale. Cependant, la nécessité de s'adapter aux nouveaux enjeux en matière d'eau, couplée à l'inflation de ces dernières années, pousse **l'agglomération à augmenter, de manière progressive, la tarification annuelle de l'eau.** Afin d'en limiter l'impact, une tarification solidaire va être mise en place dès janvier, les entreprises seront également mises à contribution.

Mise en place d'une tarification solidaire

Les tarifs feront l'objet d'une hausse mesurée (voir ci-dessous) à compter du 1er janvier prochain. Afin d'y faire face, et pour venir en aide aux plus défavorisés, **une tarification solidaire sur l'eau est mise en place dès le 2 janvier.**

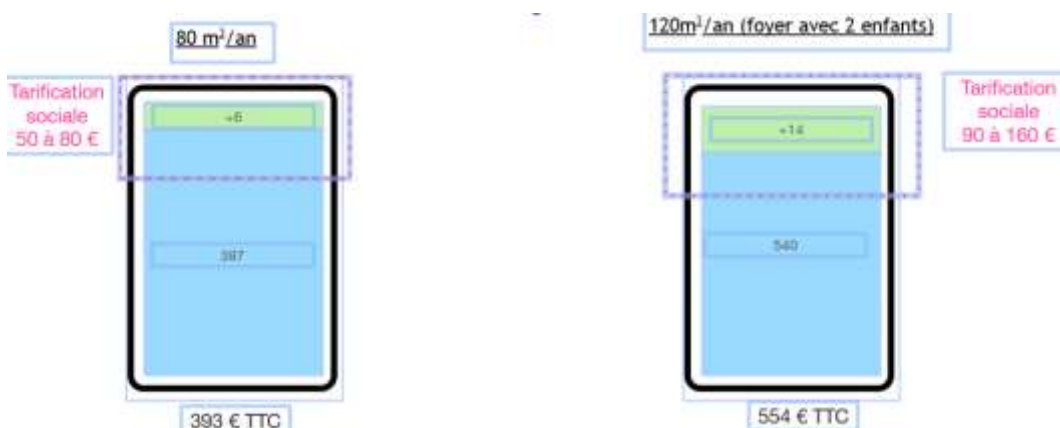
Les tarifs seront définis en fonction de leurs revenus. **Le montant des aides a été déterminé pour répondre à la précarité hydrique afin que le coût de l'eau soit inférieur à 3% des revenus pour l'ensemble des usagers.** Cette aide sera directement déduite du règlement de la facture d'eau des usagers concernés et concerne environ **11 000 foyers** sur l'agglomération.

Montant des aides : quelques exemples (les montants peuvent varier en fonction des situations)

Composition du foyer	Personne seule ou en couple	+ 1 enfant	+ 2 à 3 enfants	+ 4 enfants et +
QF < 350	80,00 €	120,00 €	160,00 €	200,00 €
de QF 350 à QF ≤ 500	50,00 €	70,00 €	90,00 €	110,00 €

Pour bénéficier de cette aide, les usagers doivent avoir un quotient familial inférieur ou égal à 500 (à retrouver sur l'attestation de la CAF) et prendre rendez-vous dans le centre communal d'action social de leur commune.

Le coût pour l'Agglomération est estimé à **1M€ par/an.**



Dossier de presse

Une hausse des tarifs mesurée

La hausse des tarifs **ne s'appliquera que sur la part variable de l'eau potable et la tranche au-dessus de 40m³/an**. Elle se traduira par un passage de **1,260 à 1,410 €HT/m³**, et représentera une recette supplémentaire de 710 000€/an pour Saint-Nazaire agglomération.

Sur ces 710 000€, 570 000 seront portés par les particuliers et 140 000 par les entreprises. Ces dernières verront également leur abonnement augmenter de **26%**, pour une recette attendue de 25 000€/an. **Le tarif pour les activités agricoles reste inchangé.**

Pour accompagner l'action de sobriété, et soulager cette augmentation, la tarification de l'assainissement se fera de manière progressive. **Si, au-dessus de 40m³/an, le prix de l'assainissement augmentera, il baissera automatiquement en-dessous.**

Aujourd'hui, on passe d'un tarif unique de 1,787€HT/m³ à la mise en place de deux tarifs : 1,700€ HT/m³ au-dessous de 40m³ et 1,850 au-dessus.

Quelques exemples :

	EAU	ASSAINISSEMENT
Profil moyen (80m ³ /an)	+ 6€HT/an (+4%)	- 0.96€/an
Profil ménage (120m ³ /an)	+12€HT/an (+5.6%)	+ 1.56€HT/an

Tableau de l'impact estimé pour les particuliers

Récupérateurs d'eau de pluie : une aide de l'agglomération

Le plan Eau du gouvernement fixe des objectifs en matière de sobriété : passer de 1 à 10% d'eau réutilisée d'ici 2027, et -10% d'eau prélevée d'ici 2030 (par rapport à 2019). En réponse à ces préoccupations, **Saint-Nazaire Agglomération met en place une nouvelle aide pour offrir, à tous les usagers, les clés pour plus de sobriété.**

Si l'eau est utilisée au quotidien pour toute sorte d'activités, elle n'a pas besoin d'être potable pour nombre d'entre elles : arroser le jardin, laver sa voiture, nettoyer le sol... C'est pourquoi Saint-Nazaire Agglomération souhaite accélérer l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie chez les usagers. Ce matériel permet d'économiser annuellement l'équivalent, en eau potable, de 2 à 3 fois son volume au minimum.

A partir du 15 janvier, l'agglomération propose donc un soutien financier à tous ses habitant-es qui souhaitent acquérir ce type d'équipement. Il faut qu'il soit neuf et d'une capacité minimale de 300 litres. L'aide sera plafonnée à **50€**, ou à sa valeur d'achat si le montant est inférieur à 50€ ttc. Un budget de 100 000€ est prévu pour 2024.

Dossier de presse

La demande se fait via un formulaire en ligne disponible sur saintnazaireagglo.fr ou directement aux accueils du service de l'eau. L'utilisateur devra fournir sa facture, et une attestation de domicile afin d'être remboursé.

Renseignements : saintnazaireagglo.fr | 02 51 76 13 20

Une campagne de sensibilisation

Pour accompagner la population vers une utilisation plus réfléchie de la ressource en eau, une première campagne de sensibilisation a déjà été déployée l'été dernier sur les différents supports de l'Agglomération. **Elle sera de nouveau programmée l'été prochain et assortie d'un guide de la collection "mon aggro facile" de manière à fournir aux habitantes et habitants une information générale et pratique.** Enfin, la soirée de rentrée de l'agglomération devrait également porter sur la thématique de l'eau.

En complément de cette campagne, des objets promotionnels (sabliers de douche, minuteurs, aérateurs/mousseurs) ont été distribués au stand Eco-Gestes lors des portes-ouvertes du 23 septembre 2023. Un moyen de montrer, concrètement, ce qui peut être mis en place au quotidien pour limiter sa consommation d'eau.

L'eau de l'Agglomération en chiffres :

- **3** sources
 - **28 %** de Nantes Métropole (eau de la Loire)
 - **27 %** d'Eau et Vilaine (eau de la Vilaine)
 - **45 %** de la nappe de Campbon.
- **9** stations d'épuration
- **270** postes de refoulement
- **600 km** de réseaux de collecte
- **78 434** contrats en eau potable au total
 - **74 348** abonnés en assainissement collectif
 - **4 086** abonnés en assainissement individuel

La production, le transport et la distribution de l'eau potable sont assurés en régie par le service de l'eau de la CARENE.

Optimiser et sécuriser la disponibilité en eau pour tous

Après de gros travaux de sécurisation en 2017 entre Nantes et la presqu'île, Saint-Nazaire Agglomération poursuit la démarche avec un programme ambitieux à Campbon, et un renforcement de la lutte contre les fuites dans le réseau.

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Des études pour la réutilisation des eaux usées traitées ont été menées par le CEREMA. L'étude a déterminé que les eaux usées traitées pouvaient être réutilisées dans de nombreux domaines : incendie, arrosage, station-service, fertigation (technique d'irrigation) ... Sur cette base, **Saint-Nazaire agglomération a défini une stratégie** pour les prochaines années et un calendrier de déploiement des solutions pour des usages non-domestiques.

Cet été, une pompe pour remplir les citernes/véhicules avec des eaux usées traitées par **la station d'épuration des Ecossiernes** a été installée tandis qu'un réseau urbain d'EUT (eaux usées traitées), en lien avec Ecossiernes, est à l'étude. Il devrait permettre l'arrosage des cimetières et des serres municipales, ainsi que le maintien du niveau d'eau de l'étang du bois Joalland.

De plus, l'essentiel des stations d'épuration utilisent déjà en interne les eaux usées traitées pour faire fonctionner certains équipements (prétraitements, traitement des boues et des odeurs).

A partir de la station EST (zone portuaire), la thématique des eaux usées est également intégrée à la démarche la démarche ZIBAC.

Une nouvelle station d'épuration à Donges

Le site existant étant vieillissant, Saint-Nazaire Agglomération a validé le projet de construction d'une nouvelle installation innovante et « sobre » en consommable (énergie-produits chimiques).

Donges accueillera donc une nouvelle station de traitement des eaux usées à horizon 2026. En parallèle, Saint-Nazaire Agglomération collabore avec TOTAL sur un projet de réutilisation de ces eaux usées traitées, et ce afin de réutiliser quasi 100% des flux traités sortant de cette nouvelle station d'épuration.

Coût de l'opération : 5 M€ HT (hors REUT) »

Modernisation de l'usine de Campbon



Usine de Campbon, vue du ciel © Martin Launay

La nappe de Campbon représente 45% de l'eau utilisée par Saint-Nazaire Agglomération, qui y gère les forages et l'usine de potabilisation. Chaque année, le volume d'eau prélevé varie, en moyenne, entre 8,1 et 8,5 millions de m³, pour un volume total de la nappe évalué à environ 100 millions de m³.

Les travaux de modernisation de l'usine débuteront en février 2024 et prendront fin en 2025. Ils coûteront 14M€ HT.

Ce chantier vise à sécuriser l'approvisionnement en réhabilitant l'usine de production et les forages associés (locaux, ouvrages, conduites, équipements et automatisme), en renforçant la sécurité sanitaire (couverture du process de traitement, cybersécurité...) et en proposant un parcours pédagogique.

Lutte contre les fuites d'eau

Le réseau d'eau potable de Saint-Nazaire agglomération est soumis à une constante vigilance de la part des services. Pour permettre son entretien quotidien, l'agglomération investit tous les ans dans l'entretien et la sécurisation du réseau. **La lutte contre les fuites du réseau fait partie des priorités et bénéficie d'un budget de 3M€ par an. Le volume de fuites d'eau sur la CARENE est estimé à 600.000 m³ par an soit 5% de la consommation, ce qui est plutôt faible par rapport aux autres villes (chiffre qui peut monter jusqu'à 20% dans certaines communes).**

Par ailleurs, 17 millions d'euros sont prévus au budget pour renouveler les branchements anciens.